

Le conseil communal

se réunira le **22 mai 2025 à 08.15 heures** dans la salle des séances à l'**Hôtel de Ville, 6, Place du Marché à Grevenmacher**, avec les points suivants à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

Séance publique:

1. Ecole fondamentale :
 - a) Organisation scolaire provisoire 2025/2026.
 - b) Plan d'encadrement périscolaire (PEP) 2025/2026.
 - c) Propositions de réaffectations liste 1.
2. Etat des restants 2024.
3. Titres de recettes 2024.
4. Règlements-taxes :
 - a) Participation au cours « parlons luxembourgeois ».
 - b) Adaptation du tarif pour repas sur roues.
5. Subsidies :
 - a) Union Commerciale et Artisanale de Grevenmacher : 25.000€.
 - b) Association nationale des victimes de la route a.s.b.l. : 150€.
6. Concessions cimetière.
7. Confirmation de règlements temporaires de circulation.
8. Autorisation pour la consultation des bases de données nécessaires pour la gestion des cartes d'accès pour le centre de ressources du SIGRE, par l'intermédiaire de l'accès aux bases de données GESCOM gérées par le SIGI.
9. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).
10. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

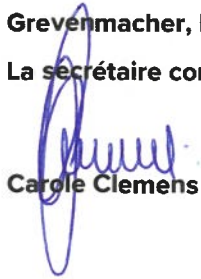
Séance à huis clos :

1. SYVICOL : Proposition d'un(e) candidat(e) pour le poste vacant de délégué représentant les communes de Betzdorf, Biver, Flaxweiler, Grevenmacher, Junglinster, Manternach, Mertert, et de Wormeldange au sein du comité du syndicat.
2. Décision individuelle de classement d'une employée communale.

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 13 mai 2025 en présence de la secrétaire communale.

Grevenmacher, le 14 mai 2025

La secrétaire communale adjointe,


Carole Clemens



La bourgmestre,


Monique Hermes